



Mes 2 frères me réclament 8000€ depuis le décès de ma mère

Par **MICALLEF Georges**, le **01/02/2017** à **12:25**

Le décès de ma mère étant le 1/10/2015. De tout le temps j'ai habité avec mes parents dans cet appartement. Mon père mourut le 6/01/1999. Ma mère m'avait légué cet appartement familial et, en excluant mes 2 frères, mais compte tenu de la loi ils en bénéficient une partie. Ma mère décéda le 1/10/2015. A ce jour, mes 2 frères me réclament le loyer de 8000€ net depuis le décès de ma mère en attendant la fin de cette succession.

Entre autre compte tenu de la vétusté de l'appartement dont je suis contraints de faire quelques travaux urgents.

A priori est-ce légal de leur attribuer un loyer de 8000€?

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie de votre compréhension.

Monsieur MICALLEF Georges